



RAPPORT DE GESTION 2022

DE LA COMMUNE DE MARACON

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93c de la loi sur les communes (LC) et à l'article 88 du Règlement du Conseil général de Maraçon, la Municipalité de Maraçon a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport de gestion de la commune au 31 décembre 2022.

Les objets sont présentés dans l'ordre qui figure au plan comptable.

1. Administration générale

101 Conseil général

Lors des séances du Conseil général de 2022, la Municipalité a présenté 7 préavis qui traitaient des objets suivants :

- **Rapport de gestion 2021** ;
- **Préavis 01 / 2022** : comptes communaux 2021 ;
- **Préavis 02 / 2022** : demande complémentaire de CHF 70'000.00 au crédit d'investissement de CHF 130'000.00, pour terminer le financement du remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable au lieu-dit Chemin du Liavau ;
- **Préavis 03 / 2022** : demande complémentaire au crédit de CHF 240'000.00 de CHF 55'000.00 pour le remplacement du traitement UV, la pose d'un turbidimètre et la mise à niveau de l'équipement du poste de désinfection et la création d'une nouvelle chambre et de CHF 40'000.00 pour la 2^{ème} phase de la mise en place de l'automatisation du réseau ;
- **Préavis 04 / 2022** : demande complémentaire de CHF 44'000.00 au crédit de CHF 86'000.00 concernant la creuse, la traversée de la route, le passage sous le cours d'eau et le remplacement de la conduite d'adduction PVC en amont de la nouvelle station de désinfection ;
- **Préavis 05 / 2022** : arrêté d'imposition 2023 ;
- **Préavis 06 / 2022** : taxe STEP 2023 ;
- **Préavis 07 / 2022** : budget communal 2023 ;

Le rapport de gestion ainsi que les sept préavis ont été acceptés.

102 Autorités

- **Municipalité**

La Municipalité a siégé 37 fois durant l'année.

Les délégations réparties entre les responsables des différents dicastères ont nécessité, en plus des séances hebdomadaires de la Municipalité, de nombreuses rencontres ainsi que des séances spéciales.

La répartition des dicastères est la suivante :

Responsable	Dicastère
Didier Fattebert Syndic	Administration, dicastère finances, social
Patricia Zeller Vice-Syndique	Dicastère des eaux, animations, loisirs
Nicolas Fosserat	Dicastère des routes, police, SDIS, ORPC
Serge Serex	Dicastère des forêts, déchets
Marc Visinand	Dicastère des bâtiments, urbanisme, écoles



La Municipalité a à cœur de participer activement dans les affaires régionales, ainsi qu'au niveau des collaborations intercommunales.

RESPONSABLE & DICASTÈRES	ASSOCIATIONS - COMITES - GROUPEMENT
<p>FATTEBERT, Didier Syndic</p>  <p>Administration, finances, social</p>	<p>Membre du Conseil de Fondation de l'hôpital de Lavaux Délégué municipal à l'Association intercommunale de la RAS Délégué municipal à l'APROMAD Délégué municipal au Conseil intercommunal de l'APERO Délégué municipal au groupement forestier Broye-Jorat</p>
<p>ZELLER, Patricia Vice-Syndique</p>  <p>Eaux, animations-loisirs</p>	<p>Membre du Comité directeur du VOG Déléguée municipale à la commission intercommunale de la STEP Maraçon-Oron Membre de la commission de gestion de la réserve naturelle des Mosses</p>
<p>FOSSERAT, Nicolas Municipal</p>  <p>Routes, police, SDIS, ORPC</p>	<p>Membre du Comité directeur SDIS Délégué municipal à l'ORPC</p>
<p>SEREX, Serge Municipal</p>  <p>Forêts, déchets</p>	<p>Membre du Comité directeur du Groupement forestier Broye-Jorat Délégué municipal au CCSPA (center de collecte des sous-produits animaux)</p>
<p>VISINAND, Marc Municipal</p>  <p>Bâtiments, urbanisme, écoles</p>	<p>Délégué municipal au VOG Délégué municipal au SDIS Remplaçant du délégué à l'Association intercommunale de la RAS Remplaçant du délégué à l'APROMAD Délégué municipal au Bureau de référence de l'Établissement scolaire d'Oron-Palézieux</p>